

À PROPOS DE L'ABOLITION DU RÉGIME SEIGNEURIAL

Le régime seigneurial a-t-il été réformé ou aboli ?

Dans son *Histoire économique*, M. Fernand Ouellet prétend qu'en 1854 le régime seigneurial n'a pas été aboli.¹ Or, dans un article écrit par le même auteur en 1955, le régime seigneurial avait été aboli.² Dans son *Histoire économique* elle-même, on trouve la phrase suivante: "*L'abolition* du régime seigneurial ne faisait pas partie d'une offensive destinée à déposséder les Canadiens français d'une institution indispensable à leur survie nationale; elle faisait partie d'un programme de réformes dicté par des considérations économiques et sociales."³ N'importe quelle personne qui lit ces lignes en conclut que le régime seigneurial *a été aboli*, sinon l'auteur aurait écrit: *Le projet d'abolition* ... ou *Le plan* visant à l'abolition ... ou *L'idée* d'abolir ... etc. Mais, même sans ce passage, la contradiction est flagrante. M. Ouellet aurait bien fait de s'en tenir à ce qu'il avait écrit en 1955, car, même si on devine ce que l'auteur veut dire, son affirmation "il n'y aura en 1854 qu'une *réforme* et non une *abolition* de la seigneurie" est insoutenable au point de vue juridique. La loi de 1854, intitulée "Acte concernant l'*abolition* générale des droits et devoirs féodaux", est catégorique sur ce

¹ Voici ses propres mots: "il n'y aura en 1854 qu'une *réforme* et non une *abolition* de la seigneurie." Et plus loin, il répète: "La seigneurie, telle que *réformée* par cette législation, etc." V. *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, 467.

² M. Ouellet écrivait alors: "*L'abolition* du régime seigneurial marquait une étape importante dans l'histoire canadienne. (...) *En libérant* la propriété de toutes les entraves posées par le régime seigneurial... *L'abolition* du régime seigneurial signifiait la victoire du capitalisme... Sur le plan juridique, l'*abolition* du régime seigneurial impliquait... l'esprit qui avait animé ce régime... n'a pas disparu avec l'*abolition* de la tenure seigneuriale..." Et, au début (p. 22), il avait écrit: "pendant ces quatorze années qui marquent la fin de la tenure seigneuriale..." V. F. Ouellet, "L'abolition du régime seigneurial et l'idée de propriété", *Hermès*, vol. 4, no 2 (janv. 1955), 14: 34-36, 22.

³ *Histoire économique*, 357.